

Actes d'état civil

Les actes d'état civil sont délivrés uniquement par les mairies des communes où les événements se sont déroulés (ex : la Mairie de Montereau ne peut délivrer d'acte de naissance qu'aux personnes nées à Montereau).

Formulaire de rendez-vous



**VILLE DE MONTEREAU-
FAULT-YONNE**
54 rue Jean Jaurès
77130 - Montereau-Fault-Yonne